



Association des  
Radioamateurs de Paris



Expérimentations  
et communications  
par ondes hertziennes



"Le service d'amateur a pour objet l'instruction individuelle, l'intercommunication et les études techniques, effectuées par des personnes dûment autorisées, s'intéressant à la technique de la radioélectricité à titre uniquement personnel et sans intérêt pécuniaire" (UIT RR1.56)

## Assemblée Générale Ordinaire de l'ARP

### Convocation le samedi 19 mars 2016 à 10 heures

Maison des Associations du 17<sup>e</sup>  
25 rue Lantiez – 75017 – Paris  
Tél. : 01 58 60 16 20

Métro : Brochant ou Guy Môquet (L.13)  
<http://www.espace-associations-17.fr/>

Les membres de l'ARP à ce jour sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 19 mars 2016 à 10h00 à la Maison des Associations du 17<sup>e</sup> – 25 rue Lantiez – 75017 – PARIS

Prière de confirmer votre présence **avant le 16 mars 2016**, par courriel ou tél. auprès du secrétaire Denis GUENEAU (F4FBP) : [f4fbp.denis@gmail.com](mailto:f4fbp.denis@gmail.com) – Tél. 06.21.40.05.45

## Ordre du jour

**Accueil et  
Constitution du bureau de l'AG (Président et Secrétaire) et nomination de deux scrutateurs.**

**Questions soumises au vote des membres :**

**Vote 1.** Présentation et approbation du rapport moral 2015 présenté par le Président,

**Vote 2.** Présentation et approbation des comptes 2015 présentés par le Trésorier :  
- Bilan et rapport financier 2015.  
- Remise des rapports du vérificateur aux comptes et à la gestion.

**Vote 3.** Fixation du montant de la cotisation d'adhésion 2017 par l'Assemblée.

Article 5.1 des statuts : « *L'adhésion est soumise au versement d'une cotisation pour chaque année civile, dont le montant est proposé par le Conseil d'Administration pour chaque catégorie de membres et approuvé par l'Assemblée Générale.* »

Article 7.3 des statuts : « *Le montant de la cotisation d'adhésion est proposé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale.* »

Il est proposé aux membres de fixer la cotisation annuelle 2017 à 30 euros et de fixer la gratuité pour les personnes âgées de moins de 28 ans.

**Vote 4.** Présentation, discussion et vote du budget prévisionnel 2016 par le Trésorier.

**Vote 5.** Élection des membres titulaires candidats au conseil d'administration (Article 11 des statuts).

**Vote 6.** Élection du bureau : président, vice-président(s), secrétaire, trésorier et de leurs suppléants pris au sein du CA.

**Vote 7.** Élection d'un ou plusieurs vérificateurs aux comptes et à la gestion.

**Questions diverses, non soumises au vote des membres.**

Fait à Paris, le 03 mars 2016

Le président, Laurent HAAS (F6FVY)



**Association des  
Radioamateurs de Paris**



**Expérimentations  
et communications  
par ondes hertziennes**



*"Le service d'amateur a pour objet l'instruction individuelle, l'intercommunication et les études techniques, effectuées par des personnes dûment autorisées, s'intéressant à la technique de la radioélectricité à titre uniquement personnel et sans intérêt pécuniaire" (UIT RR1.56)*

**Prière de confirmer votre candidature avant le 16 mars 2016**, par courriel auprès du secrétaire  
Denis GUENEAU (F4FBP) : [f4fbp.denis@gmail.com](mailto:f4fbp.denis@gmail.com)

En retournant le bulletin ci-dessous, dûment complété.

**Association des Radioamateurs de Paris (ARP)  
MDA-18 – 15, passage Ramey – boîte n° 70 – 75018 – Paris**

**Candidature au Conseil d'administration**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

(Nom, Prénom, Indicatif) déclare présenter ma candidature à l'élection du Conseil d'Administration de l'Association des Radioamateurs de Paris (ARP).

Fait à Paris, le : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_